

Affichage : le 07/12/2021

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS
REUNION DU 15/11/2021
SITUATION DES CLUBS AU 12/11/2021
RECTIFICATIF

Président : M Dominique Hary.

Présents : MM Jean-Michel Hénon, Franck Poret, Patrick Quéniart.

Infraction vis-à-vis de l'article 9 de l'annexe 13 :

Auchy les Hesdin 515126 manque une équipe senior, 1^{ère} saison d'infraction.

Balinghem 537911 manque une équipe jeune ou une équipe féminine, 1^{ère} saison d'infraction.

Berck Quartier Genty 537668 manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine, 2^{ème} saison d'infraction.

Calais Balzac 531302 manque une équipe jeune ou une équipe féminine, 1^{ère} saison d'infraction.

Groupement Opale Foot 581810 (Sangatte, Wissant, Elinghen) ne remplit pas ses obligations donc les trois clubs constituant ce groupement, manque trois ½ équipes jeunes ou trois ½ équipes féminines sont en infraction pour la 1^{ère} saison.

Maresquel 512177 manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine, 1^{ère} saison d'infraction.

Situation des clubs par rapport aux obligations en nombre d'équipes obligatoires :

Alincthun A 526471 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une jeune ou une féminine.

Auchy les Hesdin A 515126 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior.

Balinghem A 537278 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Berck Quartier Genty A 537668 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Boisdinghem Zudausques Mentque Norbécourt A 528666 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe une ou une équipe féminine.

~~**Bomy A 529114** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.~~

~~**Bonningues les Ardres A 5333664** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une 1/2 équipe jeune ou une ½ équipe féminine.~~

Brêmes les Ardres A 533665 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Calais AS A 581473 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine et à sa demande de rétrogradation en mai 2021.

Calais Balzac A 531302 ne pourra accéder suite à sa demande de rétrogradation en mai 2021.

Calais Opale Bus A 554391 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Calais Petit Courghain A 537389 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Calais SO A 522280 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Campagne les Hesdin B 524143 ne pourra accéder suite à sa demande de rétrogradation en mai 2021.

Coulomby A 551790 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Equihen Plage A, B, C 528070 ne pourront accéder suite à la demande de rétrogradation en mai 2021.

Frencq A 551924 ne pourra accéder suite à sa demande de rétrogradation en mai 2021.

Hallines A 522887 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior.

Hucqueliers A 521099 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Landrethun les Ardres A 542693 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Le Portel AP A 537011 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une ½ équipe jeune ou une ½ équipe féminine.

Le Portel AS A 582361 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Le Portel GPF A 581258 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Le Portel USA 539492 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine et suite à sa demande de rétrogradation en mai 2021.

Maresquel A 512177 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Nieurllet A 533482 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Offekerque A 564134 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Oye Plage A 527894 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une ½ équipe jeune ou une ½ équipe féminine.

Polincove A 527668 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Preures Zoteux A 530988 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine et suite à la demande de rétrogradation en mai 2021.

Rety A 540065 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

~~**St Inglevert A 527657** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe ½ jeune ou une ½ équipe féminine.~~

St Tricat A 527011 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior.

~~**Senlecques A 564156** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.~~

Setques A 537004 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Steenbecque Morbecque A 527663 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

Thiembronne A 534501 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe jeune ou une équipe féminine.

Vallée du Bras de la Brosne A 535623 ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une équipe jeune ou une équipe féminine.

~~**Vieille Eglise A 531294** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une équipe senior ou une ½ équipe jeune ou une ½ équipe féminine.~~

~~**Wizernes A 522869** ne pourra accéder au niveau supérieur car il lui manque une ½ équipe jeune ou une ½ équipe féminine, et suite à sa demande de rétrogradation pour sa **B** en mai 2021.~~

Terrains :

Alquines 533305 ne pourra accéder au niveau supérieur car son terrain n'est pas classé T5.

Gouy St André 581455 ne pourra accéder au niveau supérieur car son terrain n'est pas classé T5.

Huby St Leu 537910 ne pourra accéder au niveau supérieur car son terrain n'est pas classé T5.

Nordausques 529354 ne pourra accéder au niveau supérieur car son terrain n'est pas classé T5.

Vaudringhem 533004 ne pourra accéder au niveau supérieur car son terrain n'est pas classé T6.

~~**Balinghem 537911** terrain à faire reclasser.~~

~~**Campagne les Hessin 524143** terrain N°1 à faire reclasser.~~

~~**Condette 501244** terrain à faire reclasser.~~

~~**Longuenesse Mala Foot 542179** terrain à faire reclasser.~~

Au sujet des installations sportives, la commission tient à rappeler que lors de l'AG du 03/07/21 à Calais, les représentants des clubs ont acté que pour jouer à la lumière artificielle, l'éclairage doit être classé. Cela n'est pas appliqué pour cette saison car pris par le temps matériel pour vous les clubs de réagir. Mais attention pour la saison prochaine ! Donc rapprochez-vous de notre commission des terrains et installations sportives pour avoir sa visite.

La situation finale de la situation des clubs sera revue en fin de saison 2021/2022, et il faudra y ajouter le Statut de l'arbitrage.

~~Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'appel du District dans un délai de dix jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).~~

Le Président

D. Hary